



COMMENT BIEN TRIER MES DÉCHETS

le guide



+ d'infos

SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS :
04.66.02.54.54 - DCTDM@NIMES-METROPOLE.FR

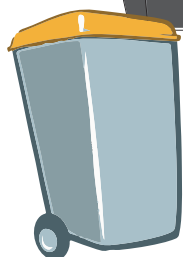
SUR LE TRI ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS :
04 66 59 06 51 OU WWW.SUDRHONE.FR

Quels équipements pour **trier** ?

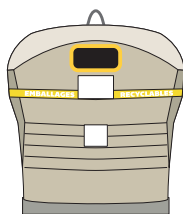


Pour les emballages

Colonne
enterrée



Bac jaune



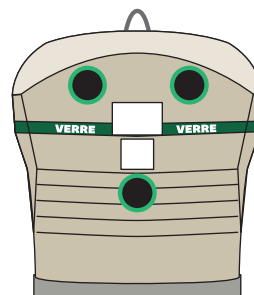
PAV*
jaune



Sac jaune



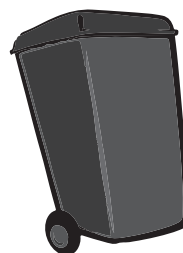
Pour le verre



Point d'Apport
Volontaire vert



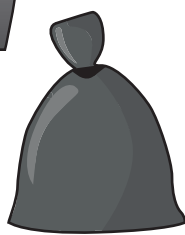
Pour le Res.T.E



Bac



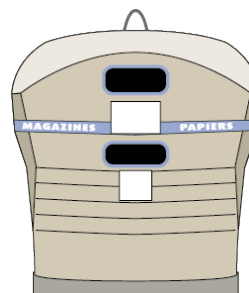
Colonne
enterrée



Sac



Pour le papier



Point d'Apport
Volontaire bleu



Pour les autres déchets

Vous avez la possibilité de vous rendre dans l'une des 15 déchèteries du territoire de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole dont 3 sont sous la compétence traitement de Sud Rhône Environnement (Caissargues, Milhaud, Marguerittes). **Attention, tous les déchets ne sont pas forcément acceptés.**

Pour tous renseignements : 04.66.02.54.54 ou dctdm@nimes-metropole.fr

*Point d'Apport Volontaire

Tous les emballages **se trient !**



Emballages



Les pots, barquettes et films en plastique



Les emballages **métalliques**



Les bouteilles et flacons **en plastique**



Les emballages en carton
et briques alimentaires



**INUTILE
DE LES LAVER,
IL SUFFIT
DE LES VIDER!**



Dans le **verre** rien ne se perd !

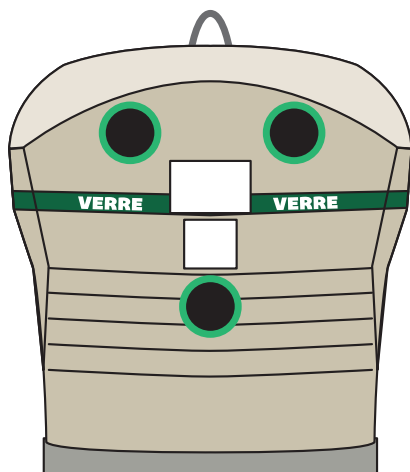


Les bouteilles

le **verre**
est recyclable à
100% et à
l'infini



Les pots, bocaux
et flacons



**Attention
aux faux amis !**



vaisselle cassée



ampoules



miroirs



verres

**Ils sont à déposer
en déchèterie !**

Les **5** merveilleuses **vies** du **papier**



Papier



Les publicités



Les journaux
et magazines



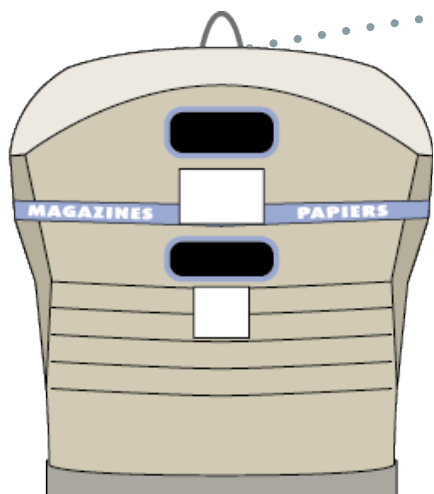
Les annuaires et catalogues



Les feuilles et enveloppes



Les livres et cahiers



Coller un **stop pub**
sur votre boîte aux lettres

c'est **35kg**
de prospectus par foyer
en moins par an !

30% des déchets du Res.T.E. sont **compostables** Pour votre jardin, pensez-y !



les déchets verts



les déchets alimentaires compostables



le +

Obtenez
un compost
pour votre jardin
en 6 à 8 mois
avec un
composteur

Dans mes **Ordures** **Ménagères**

je mets le **Res.T.E.***

*Résidus des tris effectués



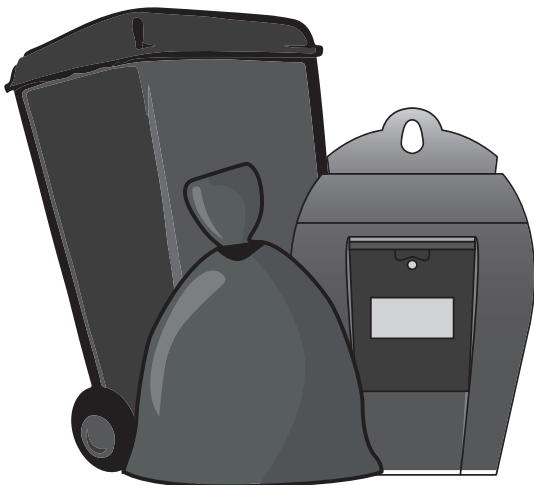
déchets non compostables



Attention
aux faux amis !



les pots, les barquettes et
les films plastiques vont
aux emballages
(poubelle jaune)



Res.T.E.



En bout de tri, la déchèterie

Les habitants de la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole peuvent utiliser leur déchèterie de rattachement sur présentation d'une carte personnelle.

La carte d'accès est délivrée gratuitement aux particuliers résidant sur le territoire communautaire et est valable pour leur déchèterie de rattachement. Pour l'obtenir, il vous suffit de remplir le formulaire en ligne et d'envoyer la photocopie du certificat d'immatriculation de votre véhicule et la photocopie d'un justificatif de domicile récent à dctdm@nimes-metropole.fr

		Caissargues	Marguerites	Milhaud
Meubles				
Végétaux				
Cartons				
Gravats				
Plâtre				
Ferraille				
Bois				
Déchets dangereux				
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)				
Encombrants				

Ne soyez pas **blessant** ... triez vos déchets **DASRI**

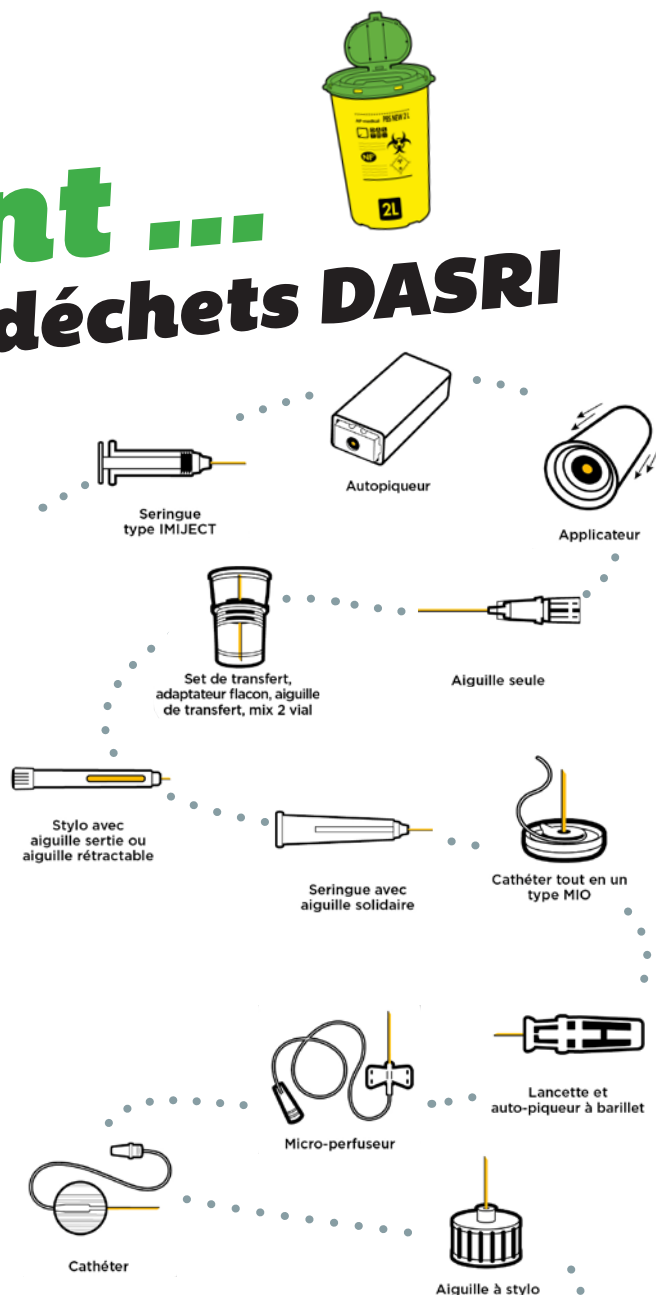
les déchets Piquants, Coupants et Tranchants (PCT)

La présence de ces déchets dans la collecte sélective cause plusieurs centaines d'arrêts de la chaîne de tri et expose les agents à des risques graves de contamination.

Si vous suivez un auto-traitement, demandez à votre pharmacien une boîte pour stocker vos déchets de soin.

les Médicaments Non Utilisés

Vous ne pouvez pas mettre à la poubelle les médicaments non utilisés et ceux qui sont périmés. Que faire alors ? **Les ramener chez votre pharmacien !**



Pharmacie



Déchets d'activités de soins



Les **TLC*** aussi ont droit à une **2ème vie**

*Textiles, Linge de maison et Chaussures



58,6%

Des TLC récoltés sont réutilisés et revendus en boutique de seconde main

Le reste servira à produire un isolant ou sera valorisé énergiquement !

Attention aux consignes !

Je peux déposer tous mes textiles et chaussures même usés ou déchirés.

Juste démodés ou troués, tous mes articles peuvent être réutilisés ou recyclés, à condition qu'ils soient déposés propres et secs. Les chaussures s'attachent par paire. Tout doit être placé dans un sac bien fermé.

Je ne dépose pas d'articles humides !

Les articles déposés mouillés, même s'ils sont juste humides risquent de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur valorisation impossible.



Avant de jeter, je donne, je répare, je revends



Eco-logique !

Pourquoi réemployer ?

- **réduire la consommation de ressources naturelles** et d'énergie nécessaires pour la fabrication et le transport des produits qui deviendront déchets ;
- **réduire le volume de déchets** et maîtriser les coûts liés à leur collecte et leur traitement ;
- **soutenir l'emploi local** en favorisant le travail des entreprises et des artisans de proximité ;
- **faire des économies** en achetant des objets à moindre coût,
- **être solidaire** en soutenant les associations caritatives.

Les astuces faciles :

Je fais don de mes encombrants aux associations caritatives et ressourceries

Je vends mes vieux objets sur les vide-greniers ou en ligne sur les sites spécialisés

J'offre une seconde vie aux objets défectueux en les réparant en m'adressant à des professionnels ou en me déplaçant dans un repair-café

Je loue au lieu d'acheter

Pendant les courses, j'évite les produits jetables, les portions individuelles, j'amène mon sac cabas et je privilégie les éco-recharges

Je cuisine les restes, je congèle, je cuisine des quantités raisonnables, j'utilise de la vaisselle réutilisable (même pour un pique-nique!)



COMMENT BIEN TRIER MES DÉCHETS

le guide

**Cochez vos jours de collecte
pour les EMBALLAGES
et le RES.T.E.**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Emballages	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Res.T.E.	☐	☐	☐	☐	☐	☐

UN DOUTE, UNE QUESTION

sur la collecte des déchets :

04.66.02.54.54 - dctdm@nimes-metropole.fr



sur le tri et le traitement des déchets :

04 66 59 06 51 ou www.sudrhone.fr



Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement, BP n°5 - 30301 Beaucaire PDC1.

Tél : 04 66 59 06 51. Conception : Service Communication. Impression : Imprimerie Champagnac.